



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE JEUDI 11 JUIN 2026 À 15H05 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Est également présente :

M^e Karine Boucher, directrice générale et
assistante greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 10 juin 2026, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.


M^e Karine Boucher, assistante greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
5. AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

7. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1010, RUE ST-JOSEPH
8. 995, RUE BISSONNETTE – PIAA BOISÉ DU RUISSEAU - REMBLAI
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

170-26-06-11 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

171-26-06-11 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'un journalier temporaire occasionnel au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'embauche temporaire occasionnelle au Service des travaux publics, de madame Christel David, au poste de journalier;

QUE les conditions d'embauche de madame Christel David soient celles prévues à la note à la paie de l'adjointe exécutive de la Ville.

ADOPTÉE »

172-26-06-11 **AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur le conseiller Dany Boyer, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 664 portant sur la gestion contractuelle. Il présente et dépose le projet de règlement à la présente séance.

L'objet de ce règlement vise à prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Ville, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 10 juin 2026.

173-26-06-11 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en cette séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2026 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 10 juin 2026;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le propriétaire voisin latéral gauche (985, rue Bissonnette) a fourni une entente écrite au propriétaire et qu'un canal mitoyen serait aménagé afin de ne pas influencer négativement la gestion des eaux pluviales entre les deux propriétés;

ATTENDU QUE de l'ensemencement de gazon est prévu à la suite des travaux;

ATTENDU QUE le nivellement du terrain permettrait une meilleure utilisation de la propriété, notamment en facilitant l'implantation projetée d'une piscine et d'une remise lors de futures demandes de permis;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation de l'aménagement extérieur du secteur sont respectés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la demande de permis pour les travaux de remblai.

ADOPTÉE »

176-26-06-11 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 15H21.

ADOPTÉE »


Pierre Tétrault, Maire
M^{re} Karine Boucher assistante greffière



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'un membre du conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

ATTENDU QUE l'assistante greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 664, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1010, RUE ST-JOSEPH

174-26-06-11 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'achat de l'immeuble situé au 1010, rue St-Joseph, à Valcourt, appartenant au Groupe RDL Solutions Juridiques Inc., au coût de 345 000 \$, plus les frais applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Pierre Tétrault, ainsi que madame la directrice générale, M^e Karine Boucher à signer la promesse d'achat, ainsi que le contrat d'achat, entre la Ville de Valcourt et le Groupe RDL Solutions Juridiques Inc., pour et au nom de la Ville de Valcourt et à y ajouter toutes clauses ou documents jugés nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame la directrice générale, Me Karine Boucher, à mandater un inspecteur en bâtiment pour procéder à l'inspection de l'immeuble situé au 1010, rue St-Joseph, ainsi qu'un notaire pour assister la Ville dans la conclusion de la transaction;

QUE les fonds nécessaires à cette acquisition soient puisés dans le poste 59-131-00-27 – Excédent affecté – Promotion industrielle.

ADOPTÉE »

175-26-06-11 995, RUE BISSENETTE – PIAA BOISÉ DU RUISSEAU - REMBLAI

ATTENDU QUE les requérants souhaitent obtenir un permis afin d'effectuer des travaux de remblai, sur le lot actuel 4 961 063, situé à l'adresse civique 995, rue Bissonnette, dans la zone R-9;

ATTENDU QUE la demande fait suite à un arrêt des travaux, signalé le 4 juin 2026, pour des travaux sans permis;

ATTENDU QUE les travaux seraient en cour arrière du bâtiment principal, dans le dernier quart du terrain (environ 30.48 mètres de profondeur) et sur la pleine largeur du lot (environ 33.30 mètres);

ATTENDU QUE les travaux projetés visent à égaliser le niveau du terrain avec la limite de propriété latérale droite et à créer une différence de nivellement de 0,76 mètre avec la limite de propriété latérale gauche (à 0,76 mètre de ladite limite);